

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 99.103

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

8 NOVEMBRE 1999

8 NOVEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. CANDAU
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACCEPTATION D'UN LEGS - MONSIEUR FRIC

VOTE : UNANIMITE

Selon legs en date du 12 Juillet 1995, Monsieur Marcel FRIC, domicilié en son vivant, 17, Rue Goulbenèze à ROYAN, décédé le 2 Mai 1999, sans héritier, a légué à titre particulier à la Commune, pour les oeuvres sociales, les fonds restant dans sa succession.

Maître Guy DENAT, notaire à ROYAN, a adressé à la Ville la copie intégrale du testament et le codicille, et nous a informé que le montant de ce legs serait d'environ 1 million de Francs ou plus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le legs consenti à la Commune pour les oeuvres sociales par Monsieur Marcel FRIC,
- CONSIDERANT que ce legs n'est grévé d'aucune charge excessive pour la Commune et que la délivrance en est assurée,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'accepter le legs fait à la Commune par Monsieur Marcel FRIC aux charges, clauses et conditions énoncées au testament susvisé en date du 12 Juillet 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 novembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS